



Pas de recours pour les frais d'avocats?

Par **nathalie**, le **10/03/2009** à **15:56**

bonjour,

la garde de ma fille m'a etait accordée, son pere a fait un appel, mais qui a confirmé ma garde.
il est condamné aux entiers depens de l'appel, et il n'y a pas lieu a l'application de l'article 700
.il a l'aide juridique, moi pas ,j'en ai fait la demande qui m'a etait refusé.

aujourd'hui mon avocat me demande 900euro pour cette derniere audience, et
j'ai deja payé 240euro à l'avoué en debut d'appel (plus tt les autres frais du 1er jugement)
question: quel recours je peux avoir afin de ne pas payer cette somme (exorbitante!) et vais-je
pouvoir recouvrer la reserve versée à l'avoué?